

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé pour la filière « viandes rouges » du 5 avril 2016

Le Conseil spécialisé pour la filière ruminants et équidés, s'est réuni le 5 avril 2016, sous la présidence de Monsieur Bruno Colin.

Conséquences de la découverte d'un cas d'ESB dans les Ardennes

La Direction générale de l'alimentation (DGAL) et la mission d'appui à l'export (MAEI) de FranceAgriMer ont effectué un point sur la situation induite par la découverte récente d'un cas d'ESB classique dans les Ardennes.

Ce cas isolé implique pour la France un nouveau statut de pays à risque « contrôlé » ou « maîtrisé » en lieu et place du statut de pays « à risque négligeable » en place depuis le mois de juin 2015.

Afin d'assurer la sécurité des denrées alimentaires et conformément à la réglementation, ce statut entraîne l'obligation de retrait d'une liste plus importante de MRS (matériels à risque spécifié, comme le crâne, la colonne vertébrale, les amygdales et les intestins) dans les abattoirs.

La DGAL et la MAEI prévoient de développer les contacts nécessaires pour informer nos partenaires des pays tiers de la situation et des mesures prises, sachant que ce nouveau statut n'a pas pour effet de limiter réglementairement la capacité d'exportation des animaux et viandes bovines.

Conjoncture et situation des marchés

Filière bovine : les abattages de vaches laitières continuent de progresser début 2016

Début 2016, les exportations de veaux de boucherie sont en léger repli par rapport à la bonne année 2015. Sur le marché européen, le prix de la viande vitelline française reste relativement stable, supérieur à la moyenne européenne, en lien avec une baisse des disponibilités en veaux de boucherie.

Les exportations de brouillards de plus de 300 kg restent dynamiques en ce début d'année en dépit du ralentissement des échanges avec la Turquie pour cause de FCO (fièvre catarrhale ovine). L'Italie représente l'essentiel du débouché.

Côté gros bovins finis, les abattages de vaches restent soutenus en ce début d'année, notamment en laitières.

Concernant la consommation de viande, d'après les données Kantar Worldpanel, les ménages continuent à privilégier l'achat de produits élaborés, en particulier de viande hachée fraîche. Et ce, malgré une hausse des prix en ce début d'année.

Filière ovine : retour de la Nouvelle-Zélande sur le marché européen

En France, la chute de la consommation de viande ovine et la progression des abattages ont accentué la baisse saisonnière du cours de l'agneau début 2016.

La baisse du cheptel français se poursuit, alors que la Nouvelle-Zélande fait son retour sur le marché européen, avec des exportations en progression depuis le milieu de l'année 2015.

Groupe de réflexion européen sur l'avenir de la filière ovine

Dans le secteur ovin, la Commission européenne a mis en place un groupe de réflexion sur l'avenir de la filière « viande ovine » en raison de la baisse de la consommation et de la production dans de nombreux pays européens. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ainsi que FranceAgriMer y participent aux côtés des représentants professionnels de la filière. En particulier, une rencontre est prévue en juin prochain sur les soutiens de la PAC avant l'élaboration de recommandations pour le commissaire européen.

Outre les actions de promotion, la modernisation des outils industriels et les investissements en production (génétique, alimentation, conduite de troupeau) paraissent aujourd'hui incontournables pour enrayer le déclin de cette production indispensable à l'économie de certaines zones. Cette activité agricole contribue bien sûr à la production de viande nationale mais aussi au maintien des espaces ouverts et de la biodiversité, à la lutte contre les incendies et les avalanches et au maintien de populations en zones rurales.

Présentation de l'étude « Où va le bœuf » réalisée par l'Idede

L'Institut technique de l'élevage (Idede) a réalisé une étude à la demande d'Interbev pour tenter de répondre à la question « Quels produits pour quels marchés ? ». Outre l'analyse des bases de données existantes, une enquête a été réalisée auprès de 50 opérateurs en vue d'analyser l'offre et les circuits de commercialisation et de quantifier les parts de marché pour chaque type d'animal. L'étude souligne la progression du haché sur tous les segments et la tendance à l'approvisionnement au plus près des besoins. Le cœur de gamme (races à viande) est pris en étau entre premier prix et premium. La demande de la restauration hors foyer porte sur des produits de plus en plus standardisés, des élaborés et des produits prêts à l'emploi...

Publication prochaine des modalités d'indemnisation des commerçants en bestiaux et marchés aux bestiaux au titre de la fièvre catarrhale ovine

L'épizootie de fièvre catarrhale ovine (FCO) dans certaines zones de France a nécessité, dans ces zones, la mise en place de mesures de restriction des mouvements des animaux qui ont perturbé l'activité des filières d'élevage bovin et ovin. En dehors des producteurs eux-mêmes, les marchés aux bestiaux et les entreprises de commercialisation d'animaux maigres ont été impactés par les restrictions de mouvements et le blocage des animaux mis en quarantaine.

En application des orientations décidées par le Ministre à cet égard, une décision du Directeur général de FranceAgriMer sera prochainement publiée au BO-Agri concernant l'indemnisation partielle des pertes subies par ces opérateurs. Cette mesure est dotée d'un budget de 4 millions d'euros.

Plan de soutien à l'élevage et fonds d'allègement des charges pour les éleveurs : bilan des aides versées par FranceAgriMer au 31 mars 2016

Deux trains de mesures successifs ont été mis en place en 2015 en vue d'alléger les charges des éleveurs du secteur ruminants. Le premier fonds d'allègement des charges, spécifique au secteur bovin, a été mis en œuvre en juin 2015 jusqu'à la fin août. Plus de 1 200 éleveurs ont bénéficié de cette mesure pour un montant de 3,6 millions d'euros.

Un second fonds d'allègement des charges lui a succédé à partir de la mi-août jusqu'au 31 décembre 2015 pour toutes les filières d'élevage (dit FAC élevage).

Globalement, près de 45 000 dossiers ont été retenus en DDT au titre des 154 M€ apportés par l'Etat, dont 13 400 en filière bovin viande et 1 300 en ovin/caprin. Au 31 mars, plus de 33 000 dossiers sont payés ou en cours de paiement pour un montant de près de 120 millions d'euros, parmi lesquels près de 13 000 éleveurs bovin pour 34 M€ et près de 1 000 éleveurs ovin/caprin pour plus de 2 M€.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 5 avril 2016 : <http://www.franceagrimer.fr/index.php/filiere-viandes/Viandes-rouges>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
